

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE FAUNENORD 2017-2020

Dans le respect du principe de transparence, FaunENord tient à vous aviser de la mise en application de son nouveau plan d'action de développement durable qui repose sur les anciens objectifs non complétés de la politique de développement durable 2013-2016 et sur de nouveaux objectifs sélectionnés, à partir de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020*. Afin de prendre en compte le principe de subsidiarité dans la démarche d'élaboration du plan d'action, un consensus entre la direction et les employés a été recherché dans l'atelier de développement durable réalisé en octobre 2016. Trois facteurs ont principalement été pris en compte dans le processus décisionnel de priorisation des objectifs énoncés ci-dessous : la cohérence entre la mission de l'organisme et les objectifs gouvernementaux, la portée des objectifs sur les activités de l'organisme ainsi que le rapport entre l'objectif et la vision ou la trajectoire de l'organisme à court et moyen terme. Veuillez prendre connaissance de la priorisation des objectifs de développement durable de FaunENord et des orientations gouvernementales auxquels ils se rattachent :

Orientation 3 — Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

- 1- Gérer les ressources naturelles de la région du nord du Québec de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité;
- 2- Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques de la région Nord-du-Québec en améliorant les interventions et les pratiques de la société;

Orientation 6 — Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

- 3- Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du Territoire du Nord du Québec;
- 4- Renforcer les capacités de la collectivité jamésienne et des communautés crie dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires;

Orientation 2 — Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

- 5- Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables;
- 6- Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 7- Aider les consommateurs à faire des choix écoresponsables;

Orientation 8 — Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

- 8- Améliorer l'efficacité énergétique de l'organisme;
- 9- Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES de l'organisme et de ses collaborateurs;

Orientation 1 — Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

- 10- Agir comme modèle et appuyer le développement des pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique jamésienne et crie;

Orientation 5 — Améliorer par la prévention la santé de la population

- 11- Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie au sein de l'organisme et dans les pratiques externes;

Orientation 4 — Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

- 12- Renforcer la résilience de la collectivité jamésienne et crie par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels;

Orientation 7 — Soutenir la mobilité durable

- 13- Accroître l'accessibilité aux transports durables et au covoiturage pour les employés de FaunENord.

Ce nouveau plan d'action est un outil qui nous permettra de bonifier nos pratiques en tant qu'entreprise d'économie sociale et guidera nos nouveaux projets de développement avec la collaboration des acteurs du Nord-du-Québec.